

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/04

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 16 février 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme MESSERLI-CIPRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULUT-MARTINAT à Mme CUEILLEN – M. GEYRES à M. CAMAZZOLA - M. BOURGUIGNON à M. OSPITAL – M. ROSELL à Mme NARRAN.

Excusés : M. JAFFRES - Mme COUDERC - Mme LAPLANE-SOTUM.

Objet : Attribution n°1 – Subventions aux associations.

Comme les années précédentes, des associations ont fait une demande de versement anticipé pour percevoir les aides sollicitées :

- **Tempo Latino** pour un premier acompte de 10 000 € afin d'engager les premières dépenses nécessaires à la mise en place de leur prochaine programmation,
- **L'association Ciné qua non**, pour un premier acompte de 4 000 € afin de subvenir aux dépenses de fonctionnement.
- **L'association Vic-Danse**, pour un acompte de 2 000 € afin de subvenir aux dépenses de fonctionnement.
- **Le Cosaca**, pour un montant de 9 600 € afin de régler les différentes prestations sociales versées au personnel municipal en substitution aux obligations de l'employeur.
- **L'Association Vic-Accueil**, pour un premier acompte de 10 000 € dans l'attente du vote de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions aux associations seront prélevés sur l'article 6574.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement de l'acompte de subvention de 10 000 € à **Tempo Latino et Vic-Accueil**.
- D'approuver le versement de l'acompte de subvention de 4 000 € à **l'association Ciné qua non**,
- D'approuver le versement de l'acompte de subvention de 2 000 € à **l'association Vic-Danse**,
- D'approuver le versement d'une subvention de 9 600 € au **Cosaca**,
- De dire que les montants correspondants seront prélevés sur l'article 6574.

En Préfecture le 24 février 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 24 février 2023
Madame le Maire,
Barbara NETO

